

# Motion 2883

## Favorisons le sur-tri des déchets ménagers !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la nouvelle loi sur les déchets, acceptée par le Grand Conseil le 2 septembre 2022<sup>1</sup> ;
- la proche saturation de la décharge de Châtillon, qui accueille les résidus de l’incinération des déchets, les mâchefers ;
- la motion 2452 pour une évaluation des alternatives au projet de décharge bioactive des mâchefers<sup>2</sup> ;
- la motion 2531 pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court<sup>3</sup> ;
- le plan de gestion des déchets 2020-2025<sup>4</sup> ;
- l’axe 1 de ce plan, visant une diminution des déchets à la source ;
- l’axe 2 de ce plan, visant une amélioration du tri et de la valorisation des déchets ;
- le référendum contre la loi sur les déchets<sup>5</sup> ;
- le motif des référendaires, qui estiment que le texte de loi, qui rend obligatoire le tri des déchets ménagers, ne va pas assez loin pour éviter la pollution des mâchefers par les métaux lourds ;
- la nécessité de réduire la quantité de déchets incinérés et d’améliorer leur qualité, pour réduire la quantité de mâchefers,

---

<sup>1</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/odj/020503/L12993.pdf>

<sup>2</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/MV02452.pdf>

<sup>3</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/MV02531.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.ge.ch/document/1676/telecharger>

<sup>5</sup> <https://www.tdg.ch/depot-du-referendum-contre-la-loi-sur-les-dechets-786330714517>

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir la mise en place de projets pilotes visant un sur-tri des déchets ménagers avant l'incinération, à l'exemple de celui mené par Sogetri à Satory ;
- à étudier les diverses possibilités de sur-tri des déchets ménagers avant incinération, en collaboration avec les différents acteurs institutionnels et privés ;
- à opérer les adaptations nécessaires dans le cadre de la construction des Cheneviers 4.